

JE DECLARE :

- avoir pris connaissance des conditions et des engagements liés à l'adhésion, je m'engage à adhérer à l'ARAPL Ile de France et à m'acquitter de la cotisation annuelle fixée par le Conseil d'Administration
- m'engager à respecter mon obligation de souscrire des déclarations sincères et complètes et à suivre les recommandations qui me seront formulées par l'ARAPL IDF
- donner mandat à l'ARAPL IDF si je choisis de télétransmettre mes déclarations de résultats ou des données comptables, ainsi que tous les documents annexes les accompagnants et toutes informations complémentaires à la DGFIP par l'intermédiaire de l'ARAPL IDF
- m'engager à me conformer :
 - aux articles 9, 10, 12 et 13 des Statuts de l'Organisme et aux articles 4, 5, 6, 7 et 8 du Règlement Intérieur
 - aux dispositions générales du mandat donné à l'ARAPL IDF

L'ensemble de ces documents est consultable sur le site www.araplidf.org – onglet « Nous connaître > Historique »

- aux dispositions de l'article 371 Q 3° de l'annexe II du Code Général des Impôts (CGI)

En application de l'article 371 Z de l'annexe II du CGI, en cas de manquements graves et répétés à mes engagements, l'ARAPL pourra prononcer mon exclusion après m'avoir mis en mesure de présenter ma défense sur les faits reprochés.

INFORMATIONS :

- 1) Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous êtes invité à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficultés est proposée par l'Organisme (www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises).
- 2) Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : L'ARAPL IDF s'engage à assurer la confidentialité des données collectées et à les utiliser exclusivement dans le cadre de ses missions d'Organisme Mixte de Gestion Agréé (OMGA).
Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles.

COTISATION

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Adhérent en cours d'activité... 258,33 € HT/ 310 € TTC | <input type="checkbox"/> Primo-adhérent 90 € HT/ 108 € TTC
(pour l'année de création d'activité) |
| <input type="checkbox"/> Société / Groupement 258,33 € HT/ 310 € TTC
Prestation supplémentaire par associé : 155 € TTC | <input type="checkbox"/> Micro-entrepreneur..... 50 € HT/ 60 € TTC |

Par chèque n° Banque

Fait à : le :
Signature – faire précéder de la mention « lu et approuvé » –

* Tout mouvement à l'intérieur du groupement doit **nous être signalé** afin de préserver les droits aux avantages fiscaux.

** A remplir par les médecins